



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 juin 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013
9-13 septembre 2013, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2013**

(3-14 juin 2013, New York)

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2013/11	Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur: exécution et résultats obtenus pendant la période 2008-2012	3
2013/12	Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.	3
2013/13	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà.	5
2013/14	Rapport sur le Programme mondial pour la période 2009-2013: performance et résultats.	6
2013/15	Évaluation du PNUD	6
2013/16	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds	10
2013/17	Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement	11
2013/18	Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration sur les arrangements de programmation du PNUD.	12
2013/19	Rapport du Directeur exécutif pour 2012: analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013	12
2013/20	Rapport sur les contributions au FNUAP des États Membres et autres donateurs et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà	14
2013/21	Politique d'évaluation révisée du FNUAP	15



<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2013/22	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	16
2013/23	Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017	17
2013/24	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012	18
2013/25	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	20
2013/26	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013	21

2013/11

Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur : exécution et résultats obtenus pendant la période 2008-2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/11);
2. *Se félicite* des progrès signalés dans tous les domaines d'intervention;
3. *Encourage* le PNUD à tirer parti des enseignements identifiés dans le rapport, y compris ceux tirés dans les rapports d'évaluation présentés à la session annuelle, aux fins de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2014-2017;
4. *Encourage également* le PNUD, dans ses futurs rapports, de continuer à améliorer son système de présentation des résultats en vue fournir des informations factuelles plus nombreuses sur la réalisation des résultats escomptés globalement, y compris une description analytique de la contribution du PNUD au développement, ainsi que des problèmes identifiés.

14 juin 2013

2013/12

Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/9 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique;
2. *Prend note avec appréciation* du processus de consultation et de participation conduit par le PNUD lors de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, et *prie* le PNUD de continuer à consulter les États Membres et d'autres parties prenantes concernées en n'excluant personne, en vue d'achever le plan et ses annexes pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2013;
3. *Note* l'inclusion dans le plan stratégique de certaines expressions qui n'ont pas été entérinées par un organisme intergouvernemental du système des Nations Unies, et qui ne peuvent donc pas être considérées comme acceptées au niveau intergouvernemental;
4. *Fait sienne* la nouvelle vision énoncée dans le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, qui consiste à aider les pays à réaliser simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensible des inégalités et de l'exclusion;
5. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris les domaines d'intervention et les résultats du développement proposés, reconnaissant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD d'élaborer une version finale du projet basé, entre autres, sur les observations et les contributions reçues des États Membres durant la session annuelle de 2013 du Conseil d'administration et durant le processus en cours, ce qui exigera de nouvelles consultations, des éclaircissements et des amendements, compte tenu de la nécessité d'une cohérence institutionnelle,

en vue de son achèvement et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Prie* le PNUD de commencer à mettre au point le budget intégré pour la période 2014-2017, et le cadre intégré de résultats et des ressources, sur la base du cadre et de la structure du projet de plan stratégique pour la période 2014-2007, reconnaissant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, en vue de leur adoption par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013;

7. *Prend note* de la structure et l'approche du cadre intégré de résultats et de ressources du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, reconnaissant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD de développer plus avant des indicateurs, niveaux de référence, objectifs d'étape et cibles en vue de leur achèvement avant la session annuelle de 2014;

8. *Note* que l'exécution du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux axés sur la demande, tels que reflétés dans les instruments de programmation établis au niveau des pays;

9. *Prie* le PNUD de présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2013, de plus amples informations sur la manière dont les résultats seront atteints, entre autres en montrant comment les produits sont directement attribuables aux PNUD, comment les produits et les résultats sont liés entre eux et comment les risques sont évalués et gérés en tant que moyen de réaliser les résultats;

10. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD aux fins de l'inclusion des mandats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; *prie* le PNUD d'aligner pleinement ce plan sur ces mandats, et *prie également* le PNUD de continuer à contribuer aux discussions avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une approche commune du suivi de l'examen quadriennal;

11. *Rappelle* le paragraphe 2 de la décision 2013/2 et *prie* le PNUD de tenir compte pleinement, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, des conclusions et recommandations figurant dans tous les rapports d'évaluation pertinents soumis au Conseil d'administration pendant la période du plan stratégique actuel pour la période 2008-2013, notamment de ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

12. *Prie* le PNUD de présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2013, des informations additionnelles sur la manière dont l'organisation collabora et effectuera la division du travail avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, le but de consistant à améliorer les résultats obtenus sur le terrain et l'exécution dans les pays de programme;

13. *Prie* le PNUD d'indiquer, lorsqu'il mettra au point le projet de budget intégré pour la période 2014-2017, l'allocation, pour chaque année, des ressources de base et des autres ressources par rapport aux résultats du développement prévus dans le cadre intégré des résultats et des ressources pour la période 2014-2017;

14. *Prie* le PNUD de tenir compte pleinement des vues des États Membres en parachèvement le plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris en ce qui concerne l'intégration de la coopération Sud-Sud et la nécessité, pour le PNUD, de lutter efficacement contre l'extrême pauvreté, en vue de son adoption à la deuxième session ordinaire de 2013.

14 juin 2013

2013/13

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13), et de ses annexes;

2. *Prend note avec inquiétude* du fait que les contributions aux ressources ordinaires de 2012 sont tombées de 13,2 %, de 974,51 millions en 2011 à 846,1 millions de dollars, montant nettement inférieur à l'objectif révisé de 1,05 milliard pour les ressources ordinaires de 2012 (DP/2011/22, paragraphe 204);

3. *Prend note également avec inquiétude* du fait que les contributions totales (ressources ordinaires et autres ressources) au PNUD sont également tombées de 4,82 milliards de dollars en 2011 à 4,64 milliards en 2012;

4. *Rappelle* la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies;

5. *Réitère* que les contributions de base/ordinaires, étant donné leur caractère non lié, continuent à constituer le fondement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et, à cet égard, *réitère* que le PNUD doit remédier, de manière continue, au déséquilibre entre les ressources de base/ordinaires et les autres ressources;

6. *Souligne* qu'il faut éviter d'utiliser les ressources de base/ordinaires pour subventionner des activités financées par d'autres ressources, y compris pour couvrir les dépenses destinées à gérer et à soutenir des fonds autres que de base et leurs activités programmatiques;

7. *Reconnaît* que les États Membres et le PNUD devraient accorder la priorité à l'allocation des ressources de base/ordinaires et des autres ressources qui sont plus prévisibles, non affectées et mieux alignées sur les priorités des pays de programme, y compris ceux figurant dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur le plan stratégique et le mandat du PNUD;

8. *Engage* le PNUD à faire tout son possible pour élargir la base des donateurs, entre autres en augmentant le nombre de pays et d'autres partenaires qui font une contribution financière aux PNUD en vue de réduire la dépendance d'un nombre limité de donateurs;

9. *Encourage* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à faire des contributions aux ressources ordinaires pour 2013;

10. *Exhorte* les pays donateurs et d'autres pays en mesure de le faire à maintenir et à augmenter sensiblement leurs contributions volontaires au budget ordinaire du PNUD, conformément à leurs capacités, et à faire des contributions pluriannuelles de manière soutenue et prévisible.

14 juin 2013

2013/14

Rapport sur le Programme mondial pour la période 2009-2013 : performance et résultats

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport final du programme mondial pour la période 2009-2013 (DP/2013/14);

2. *Recommande* que le PNUD fournisse des conseils mieux intégrés et axés davantage sur les programmes dans les domaines d'activité identifiés dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, et qu'il aide de manière plus efficace les pays à répondre à des problèmes de développement de plus en plus complexes et interdépendants.

13 juin 2013

2013/15

Évaluation du PNUD

- a) **Rapport annuel sur l'évaluation et réponse de l'administration;**
- b) **Évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, et réponse de l'administration;**
- c) **Évaluation du programme mondial et réponse de l'administration;**
- d) **Évaluation du programme régional pour l'Afrique et réponse de l'administration;**
- e) **Évaluation du programme régional pour les États arabes et réponse de l'administration;**
- f) **Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et réponse de l'administration;**
- g) **Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et réponse de l'administration;**
- h) **Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et réponses de l'administration;**

i) Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire et réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'attachement de l'administration du PNUD à l'évaluation et de la création d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que de l'engagement et des travaux du Bureau de l'évaluation; *encourage* à la fois l'administration du PNUD et le Bureau de l'évaluation à poursuivre ces efforts; et, à cet égard, *souligne* l'importance de l'allocation de ressources adéquates et opportunes à la fonction d'évaluation au niveau central, régional et national en tant que moyen de sauvegarder son efficacité et son indépendance; et *prie* l'administration du PNUD de consulter le Conseil d'administration sur tout changement dans les ressources affectées à l'évaluation en application d'une décision du Conseil d'administration;

2. *Prend note* des efforts déployés par l'administration du PNUD pour garantir que toutes les évaluations, centralisées et décentralisées, soient suivies d'une réponse de l'administration accompagnée d'un calendrier spécifique pour les mesures à prendre;

3. *Prend note également* de la proposition tendant à conduire un examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, en application de la décision 2010/16 du Conseil d'administration; et *demande* que le Bureau de l'évaluation facilite cet examen conformément aux directives du Conseil d'administration;

S'agissant du rapport annuel sur l'évaluation (DP/2013/16) et de la réponse de l'administration :

4. *Note* le nombre croissant de programmes de pays achevés en 2012 qui ont respecté les règles en matière d'évaluation;

5. *Prie* le PNUD de poursuivre, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le soutien qu'il apporte au renforcement systématique de la capacité d'évaluation nationale en adoptant des objectifs clairs, des cibles quantifiables et des délais grâce à des approches économiques;

6. *Prie* le Bureau de l'évaluation du PNUD d'assurer une meilleure intégration des principes de l'égalité des sexes dans toutes ses activités d'évaluation, entre autres par des efforts visant à renforcer une culture de l'évaluation dans l'organisation, et de faire rapport sur ces efforts dans de futurs rapports;

7. *Note* l'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées, mais *note* le déclin de la capacité de suivi et d'évaluation au niveau des pays; *se félicite* de la proposition du groupe chargé de l'examen par des pairs tendant à renforcer sensiblement les liens existant entre les évaluations décentralisées et centralisées; et *reconnaît* la nécessité d'une évaluation formative pour comprendre pourquoi, dans plusieurs domaines d'activité du PNUD, la qualité du suivi et de l'évaluation décentralisée est toujours inférieure aux normes;

8. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2013 et *prie* le PNUD de présenter un exposé oral concernant les sujets proposés pour les deux évaluations thématiques restantes à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration pour approbation;

9. *Note* que le programme de travail pour 2014 en est au stade initial de son élaboration, et *prie* le Bureau de l'évaluation de soumettre au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014 un plan de travail détaillé qui intègre pleinement le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; et *demande également* que le plan de travail pour 2014 prévoie un plan d'évaluation complète à moyen terme pour le PNUD;

10. *Se félicite* des conclusions tirées par le groupe chargé de l'examen par des pairs sur la méthodologie et le partage des connaissances figurant dans le rapport, et *invite instamment* le Bureau de l'évaluation de donner suite aux propositions du Groupe;

11. *Approuve* la nouvelle série d'évaluations axées sur la détermination des impacts et *soutient* les efforts du Bureau de l'évaluation en faveur de la conduite d'évaluations communes avec les partenaires des programmes;

S'agissant de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 (DP/2013/17) et de la réponse de l'administration (DP/2013/18) :

12. *Exhorte* le PNUD à tenir compte pleinement les conclusions et recommandations du rapport lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017, notamment en ce qui concerne l'établissement de priorités en matière de soutien apporté au niveau des pays; et *demande également* que le PNUD prenne en considération les conclusions et recommandations concernant: a) une direction stratégique ciblée et claire; b) la nécessité du renforcement des capacités et de la durabilité des résultats au niveau des pays; c) une division plus nette des rôles et responsabilités au niveau mondial, régional et national; et d) le renforcement du cadre de responsabilisation, y compris le suivi, l'évaluation et les rapports;

13. *Rappelle* le paragraphe 2 de la décision 2013/2, et *prie* le PNUD de tenir compte pleinement des conclusions et recommandations de tous les rapports d'évaluation soumis au Conseil d'administration durant la période du plan stratégique actuel de 2008 à 2013, en particulier ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

14. *Note avec satisfaction* les signes qui montrent que le PNUD est devenu une organisation plus solide depuis l'adoption du plan stratégique pour la période 2008-2013, et qu'il a probablement fait des contributions majeures au développement dans tous les domaines d'intervention;

15. *Invite instamment* le PNUD de mieux gérer les questions intersectorielles, telles que le renforcement des capacités et l'égalité des sexes au niveau des pays, de renforcer et d'institutionnaliser la gestion des connaissances et l'apprentissage en tant que moyen essentiel de contribuer aux résultats du développement;

16. *Prie* le PNUD d'informer le Conseil d'administration, à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2013, de la manière dont il tient compte des conclusions et recommandations de tous les rapports d'évaluation pertinents soumis au Conseil d'administration pendant la période du plan stratégique actuel de 2008 à 2013, notamment ceux soumis à sa session annuelle de 2013;

S'agissant de l'évaluation du programme mondial (DP/2013/19) et de la réponse de l'administration (DP/2013/20) :

17. *Prend note* du rapport sur l'évaluation du programme mondial et de la réponse de l'administration;

18. *Prie* le PNUD de prendre en considération et d'intégrer pleinement les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017, et dans le futur programme mondial, en tenant dûment compte des questions soulevées, y compris la nécessité: a) d'une définition plus nette de la valeur que le programme mondial ajoute aux programmes régionaux et de pays du PNUD; b) d'une approche plus systématique du partage des connaissances; c) d'une meilleure intégration de la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines thématiques et d'une allocation adéquate de ressources à cette question dans la planification et l'exécution du programme; et d) de lignes de responsabilité plus claires aux fins d'une coordination plus efficace entre le centre et les bureaux régionaux;

19. *Prie* le PNUD de veiller à ce que l'élaboration du programme mondial comprenne des cadres de résultats clairement définis, et *demande également* que le programme mondial soit présenté à la première session ordinaire de 2014;

20. *Note* la recommandation tendant à l'élaboration, d'ici à juin 2014, d'une stratégie institutionnelle pour orienter les services consultatifs, et son acceptation dans la réponse de l'administration; et *demande* que la stratégie tienne compte de l'allocation des ressources en matière de services consultatifs entre les niveaux national, régional et mondial aux fins d'une meilleure performance au niveau des pays, et qu'elle établisse une distinction nette entre les fonctions « politiques » et la fourniture de compétences consultatives ou techniques;

S'agissant de l'évaluation des programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes et la coopération Sud-Sud et triangulaire ((DP/2013/21, DP/2013/23, DP/2013/25, DP/2013/27, DP/2013/29, and DP/2013/31), et les réponses de l'administration (DP/2013/22, DP/2013/24, DP/2013/26, DP/2013/28, DP/2013/30, and DP/2013/32) :

21. *Prend note* des rapports sur l'évaluation des programmes régionaux et de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des réponses de l'administration;

22. *Prie* le PNUD de prendre en considération et intégrer pleinement les conclusions et recommandations des rapports dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans les futurs programmes régionaux, en accordant l'attention voulue aux questions systémiques soulevées dans les rapports, y compris la nécessité: a) de cadres régionaux clairement définis et de stratégies régionales axées sur les résultats, alignées sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et répondant aux besoins et à la demande des régions; b) de l'amélioration du suivi, de l'évaluation, des rapports et de la communication aux fins de la réalisation des résultats; c) de la concentration des compétences des centres de services régionaux sur priorités thématiques du PNUD, sur échanges entre pays et sur le partage des connaissances; et d) de consultations inclusives avec toutes les parties prenantes concernées lors de l'élaboration de programmes, stratégies et projets régionaux;

23. *Reconnaît* l'avantage comparatif dont jouit le PNUD en appuyant et facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire;

24. *Note* les efforts déployés par le PNUD pour intégrer la coopération Sud-Sud dans ses programmes, et *prie* le PNUD d'adopter une approche plus systématique à cet égard, notamment dans les domaines des plates-formes de partage des connaissances et des systèmes de rapports institutionnels sur la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer l'apprentissage et/ou de fournir des informations systématiques sur la performance;

25. *Prie* le PNUD de préciser la division du travail, les rôles, les responsabilités et les lignes de responsabilisation pour la réalisation des résultats entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de veiller à ce que la coopération Sud-Sud et triangulaire représente un élément clé dans les efforts du PNUD en faveur du renforcement des capacités nationales en matière de développement durable et de réalisation des objectifs de développement convenu sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

13 juin 2013

2013/16

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/33) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) par rapport aux objectifs escomptés;

2. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles initiatives du FENU et les nouveaux partenariats conclus avec des partenaires de développement des secteurs public et privé en 2012 dans les domaines de compétence du FENU qui sont pertinents pour les discussions sur le programme de développement pour l'après 2015;

3. *Note avec inquiétude* le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires limitées du FENU et les autres ressources qui augmentent rapidement, ce qui empêchera le FENU, dans le court terme, d'accomplir son mandat fondamental qui consiste à investir des capitaux dans les pays les moins avancés (PMA) et *reconnaît* que la direction doit s'attaquer en priorité au caractère insoutenable de cette situation;

4. *Note également avec inquiétude* que l'utilisation systématique du budget de base pour couvrir les dépenses administratives afférentes à l'exécution de projets financés par des contributions autres que les contributions ordinaires risque d'empêcher plus avant le FENU d'accomplir son mandat et, à cet égard, *se félicite* des mesures prises précédemment pour alléger les contraintes qui pèsent sur les ressources de base du FENU, en particulier la décision 2013/9;

5. *Note toujours avec inquiétude* la dépendance continue du FENU d'une poignée de donateurs pour ses ressources de base et *reconnaît* que la direction doit intensifier ses efforts en faveur de l'élargissement de la base des donateurs de ressources de base, y compris auprès du secteur privé;

6. *Exhorte* les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer aux ressources de base du FENU afin qu'il puisse réunir la « masse critique » de 25 millions de dollars par an de ressources de base pour assurer le soutien continu à 40 PMA au minimum.

13 juin 2013

2013/17

Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement

Le Conseil d'administration

1. *Note avec appréciation* le rapport de l'Administrateur (DP/2013/34) sur l'évolution du rôle et des fonctions du Programme des Volontaires des Nations Unies, et la manière dont ils ont influencé ses opérations;

2. *Prend note avec appréciation* la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies à l'instauration d'une culture du volontariat dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement grâce aux activités qu'il conduit depuis 1971, en particulier en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Reconnaît* les efforts présents et passés déployés par tous les partenaires de développement à l'appui des activités des volontaires des Nations Unies, en particulier la contribution de ressources financières et humaines, notamment par des pays en développement qui à l'heure actuelle fournissent le gros des Volontaires des Nations Unies déployés dans le monde;

4. *Se félicite* du rôle de pointe joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies dans l'élaboration et la promotion d'un programme de jeunes volontaires dans le contexte du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général;

5. *Se félicite* de la requête que l'Assemblée générale a adressée au Secrétaire général tendant à ce que le Programme des Volontaires des Nations Unies développe un plan d'action destinée à intégrer le volontariat en matière de paix et de développement dans la prochaine décennie pour examen à sa soixante-dixième session, conformément à la résolution 67/138 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2012 sur l'intégration du volontariat dans la prochaine décennie;

6. *Accueille avec satisfaction* la résolution 67/138 qui engage les organisations du système des Nations Unies à continuer à participer dans la promotion du Programme des Volontaires des Nations Unies;

7. *Rend hommage* au PNUD pour le soutien programmatique, financier, administratif et juridique qu'il continue à apporter au Programme des Volontaires des Nations Unies aux fins de l'exécution de son mandat;

8. *Se félicite* de l'initiative du Programme des Volontaires des Nations Unies tendant à développer un cadre stratégique pour la période 2014-2017.

13 juin 2013

2013/18

**Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration
sur les arrangements de programmation du PNUD**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la réponse à la décision du Conseil d'administration 2013/4 sur les arrangements de programmation du PNUD (DP/2013/37);

2. *Prend note* de l'information fournie par le PNUD concernant l'inclusion du FENU dans des arrangements de programmation; *réitère* sa décision 2013/4 concernant l'inclusion du FENU dans les arrangements de programmation; et *prie* le PNUD de fournir des informations additionnelles concernant les raisons qui expliquent le montant effectif à allouer au FENU avant la deuxième session ordinaire de 2013;

3. *Rappelle* la décision 2013/4, *prend acte* des informations fournies dans le document DP/2013/37 et *prie* le PNUD de fournir, avant la deuxième session ordinaire de 2013, dans le cadre des discussions officieuses aboutissant à l'examen officiel du budget intégré, des informations concernant les besoins de ressources et leur justification, les interrelations et les synergies pour les fonctions financées au titre des lignes de crédits suivants: services d'appui au développement, programme d'économistes, services consultatifs concernant les politiques, ainsi que pour le Bureau des études de développement.

14 juin 2013

2013/19

**Rapport du Directeur exécutif pour 2012: analyse cumulative
des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique
du FNUAP pour la période 2008-2013**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2012: DP/FPA/2013/3 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de résultats du développement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Rend hommage* au leadership mondial exercé par le FNUAP dans une série de processus mondiaux pour accélérer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, et pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux discussions sur le programme de développement pour l'après 2015;

4. *Encourage* le FNUAP à contribuer plus avant à l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, puisque la réalisation de cet objectif prend du retard par rapport aux autres OMD;

5. *Encourage* le FNUAP a continué à améliorer, dans ses futurs rapports, les analyses concernant la manière dont le Fonds a contribué aux résultats, a géré le risque et incorporé les enseignements tirés;

6. *Reconnait* les efforts déployés par le FNUAP pour mettre en œuvre sa direction stratégique révisée et donner suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013, grâce à son plan de travail, et *reconnait* qu'en conséquence, le FNUAP devient une organisation davantage axée sur l'action;

7. *Apprécie* le processus inclusif, consultatif et participatif en cours pour l'élaboration du prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, processus qui repose sur une réflexion et une recherche approfondies;

8. *Note* que l'exécution de plans stratégiques dans les pays de programme doit prendre en considération le dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux, définis en fonction de la demande et reflétés dans les instruments de programmation adoptés au niveau du pays;

9. *Se félicite* de la direction stratégique énoncée dans le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, telle qu'adoptée précédemment à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2011/11);

10. *Exhorte* le FNUAP à développer plus avant, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, l'engagement prévu en faveur des questions liées à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes – qui font partie intégrante du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement – démontrant ainsi comment cet engagements contribue à la réalisation de l'objectif stratégique du FNUAP, y compris pour les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées, les adolescents et les jeunes;

11. *Prend note avec appréciation* des efforts du FNUAP en faveur de l'inclusion des mandats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, *prie* le FNUAP d'aligner pleinement ce plan sur ces mandats, et *demande également* au FNUAP de continuer à contribuer aux discussions avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une approche commune du suivi de l'examen quadriennal;

12. *Note* les propositions tendant à ce que le FNUAP adapte son engagement aux différents contextes des pays, *reconnait* que le principe consistant à baser le plan de travail et l'allocation des ressources – décrit aux paragraphes 17 à 31 et aux paragraphes 88 à 98, respectivement, du projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 du 20 mai 2013 – sur la direction stratégique de ce plan, note que ce plan et cette allocation n'ont pas encore été finalisés, et, à cet égard, *prie* le FNUAP de continuer à consulter les États Membres sur les modalités de mise en œuvre;

13. *Prie* le FNUAP d'indiquer plus avant de quelle manière il planifiera et budgétisera les activités prévues au niveau régional et mondial pour la période du plan stratégique de 2014 à 2017, et *prie* le FNUAP de montrer comment ses activités à tous les niveaux contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique de l'organisation reflété dans le prochain plan stratégique pour la période 2014-2017;

14. *Félicite* le FNUAP de la présentation d'un projet de budget intégré pour la période 2014-2017, en vue de consultations avec le Conseil d'administration;

15. *Encourage* le FNUAP à inclure, dans son prochain plan stratégique pour la période 2014-2017, des informations additionnelles sur la manière dont l'organisation collaborera et effectuera la division du travail avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, le but ultime consistant à améliorer les résultats obtenus sur le terrain et l'exécution dans les pays de programme; et *prie* le FNUAP de fournir, lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, de plus amples informations sur la manière dont les résultats seront atteints, entre autres en montrant comment les produits sont directement attribuables aux PNUD, comment les produits et les résultats sont liés entre eux; et comment les risques sont évalués et gérés;

16. *Apprécie* les améliorations apportées au projet de cadre des résultats pour la période 2014-2017, et *prie* le FNUAP d'inclure dans ce cadre des niveaux de référence et des cibles pour les résultats et les produits;

17. *Reconnaît* l'importance qu'il y a à renforcer et à maintenir la stabilité et la prévisibilité a) des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP, qui sont le fondement de ses opérations et b) de ressources mieux affectées qualitativement;

18. *Reconnaît* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps pour maintenir la liquidité et faciliter l'exécution ininterrompue des programmes afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et afin de permettre au FNUAP de participer à tous les processus et activités qui conduiront à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

13 juin 2013

2013/20

Rapport sur les contributions au FNUAP des États Membres et autres donateurs et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions au FNUAP des États Membres et autres donateurs et des prévisions de recettes pour 2013 et au-delà;

2. *Prend note* du fait que les contributions aux ressources ordinaires sont tombées de 2,9 %, de 450,7 millions en 2011 à 437,5 millions en 2012, niveau inférieur à l'objectif révisé du plan stratégique de 500 millions de dollars. En 2012, les contributions aux ressources de cofinancement ont augmenté de 12,5 %, passant de 440,1 millions en 2011 à 525,7 millions, niveau nettement supérieur à l'objectif de 330 millions de dollars (DP/FPA/2013/4, paragraphes 9 et 10);

3. *Prend note* du fait qu'en 2012, les contributions totales (ressources ordinaires et de cofinancement) au FNUAP ont augmenté de 8,1 %, passant de 890,8 millions en 2011 à 963,2 millions;

4. *Rend hommage* aux efforts déployés par le FNUAP pour élargir sa base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

5. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

6. *Encourage* tous les États Membres à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et *encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles pour garantir une programmation efficace;

7. *Encourage* les gouvernements de tous les pays de programme d'accroître leurs contributions aux programmes exécutés dans leur propre pays;

8. *Encourage* tous les États Membres à renforcer leur appui aux objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire afin d'accélérer l'obtention de résultats et de faciliter la réalisation des objectifs d'ici à 2015;

9. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources de base prévisibles, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international.

7 juin 2013

2013/21

Politique d'évaluation révisée du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/26 concernant le rapport biennal sur l'évaluation et l'examen de la politique d'évaluation du FNUAP;

2. *Reconnait* que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale) énonce des principes clés concernant l'évaluation, qui s'appliquent à tous les fonds et programmes, y compris le FNUAP;

3. *Se félicite* du processus consultatif et inclusif que la direction du FNUAP a utilisé dans l'élaboration de la politique d'évaluation révisée avec une contribution importante des États Membres et des experts;

4. *Approuve* la politique d'évaluation révisée du FNUAP (DP/FPA/2013/5);

5. *Se félicite* de la création d'un bureau de l'évaluation indépendant auprès du FNUAP, qui fait rapport directement au Conseil d'administration et qui assume les rôles et responsabilités énoncées dans la politique d'évaluation révisée;

6. *Reconnait* qu'une responsabilisation renforcée, un apprentissage institutionnel accru et une meilleure prise de décision basée sur des données

factuelles sont les trois objectifs d'importance égale de l'évaluation; et *souligne* le rôle de l'évaluation dans une planification plus efficace;

7. *Prend acte avec appréciation* des mesures prises par le FNUAP pour garantir une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;

8. *Prie* le FNUAP de veiller à l'observation de la politique d'évaluation à tous les niveaux de l'organisation grâce à l'établissement de mécanismes appropriés pour son application, y compris un soutien régional adéquat en matière d'évaluation et des capacités d'auto-évaluation accrues sur le terrain;

9. *Prie* le FNUAP d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau de l'évaluation et à la fonction d'évaluation globale lorsqu'il présentera le budget intégré à la deuxième session ordinaire de 2013, tout en encourageant le Fonds à préserver, dans toute la mesure du possible, les ressources disponibles pour les programmes;

10. *Prie* le Directeur exécutif du FNUAP, lorsqu'il nomme, remplace et/ou démet le Directeur du bureau de l'évaluation, de consulter le Conseil d'administration conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;

11. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP d'inclure dans le rapport qu'il présentera au Conseil d'administration chaque année à sa session annuelle, des informations sur les activités et résultats en matière d'évaluation ainsi que sur l'état de la mise en œuvre de la politique d'évaluation révisée et du plan d'évaluation biennal;

12. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP de présenter le plan d'évaluation biennal accompagnée d'un budget pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013;

13. *Prie* le FNUAP de veiller à ce que tout examen de la politique d'évaluation ne porte non seulement sur la politique elle-même, mais aussi sur son application.

7 juin 2013

2013/22

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2013/2) et des détails des résultats opérationnels et administratifs de l'organisation qui y sont présentés;

2. *Prend note* a) des contributions importantes apportées par l'UNOPS, souvent dans les contextes les plus difficiles, aux résultats opérationnels du système des Nations Unies et de ses partenaires; b) de l'attention accrue accordée à la durabilité et aux efforts déployés dans ses domaines d'expertise fondamentaux, à savoir la gestion des infrastructures, des achats et des projets;

3. *Prend note* du soutien apporté par l'UNOPS à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires dans la conduite des activités de consolidation de

la paix, de l'aide humanitaire et de développement au bénéfice des populations dans le besoin;

4. *Prend note avec appréciation* de l'aptitude démontrée de l'UNOPS à: a) améliorer sans cesse son efficacité, entre autres grâce à l'adoption de normes de performance reconnues sur le plan international; et b) améliorer la qualité de ses produits et de ses services tout en réduisant son budget administratif.

7 juin 2013

2013/23

Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Exprimé son appréciation* à l'UNOPS pour le processus consultatif mené lors de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2014-2017;

2. *Entérine* le plan stratégique pour la période 2014-2017, tel qu'il figure au document (DP/OPS/2013/3, reconnaissant qu'il est basé sur des décisions et des directives antérieures;

3. *Se félicite* de l'accent accru mis dans les services que l'UNOPS fournit à ses partenaires du système des Nations Unies et au-delà sur la durabilité, la prise en main par les pays et le renforcement des capacités, reconnaissant qu'il repose solidement sur le modèle d'autofinancement de l'UNOPS;

4. *Prend note avec appréciation* de l'inclusion, dans le plan stratégique de l'UNOPS, de mesures qui renforceront la contribution de l'UNOPS à toute une gamme de parties prenantes, y compris d'autres organisations du système des Nations Unies pour le développement, des gouvernements, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales et des fondations, et *encourage* l'UNOPS à continuer à collaborer avec ses partenaires à l'avenir;

5. *Invite instamment* les organisations du système des Nations Unies à rechercher activement des gains d'efficacité grâce à une coopération accrue, en tenant compte des avantages compétitifs dont jouit l'UNOPS dans ses domaines de compétence, à savoir la gestion des achats, des infrastructures et des projets, y compris les services consultatifs en matière d'exécution, de transaction et de gestion;

6. *Encourage* l'UNOPS à contribuer, dans les domaines d'activité prévus dans son mandat, à l'innovation et à l'adoption de pratiques optimales en matière de durabilité et de qualité;

7. *Soutient* l'élaboration d'un outil permettant d'examiner les engagements de l'UNOPS par rapport aux trois dimensions de la durabilité, et *prie* l'UNOPS de partager largement cet instrument après sa mise au point.

7 juin 2013

2013/24

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012

- a) **Rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes**
- b) **Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012**
- c) **Rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et les investigations de l'UNOPS**

Le Conseil d'administration

S'agissant du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :

1. *Se félicite* de l'engagement continu du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en faveur d'une responsabilisation et d'une transparence accrues et, à cet égard, *accueille avec satisfaction* l'application de la décision sur la divulgation au public des rapports de l'audit interne;

2. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, respectivement, dans la suite donnée aux recommandations de l'audit;

3. *Note* le nombre de recommandations répétées concernant la gestion et le suivi des projets, des achats, et des ressources humaines, et *exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de régler les problèmes répétés et en suspens dans ce domaine rapidement et complètement;

4. *Note avec appréciation* les travaux accomplis par les organisations dans la préparation d'un nombre croissant d'audits communs, et *encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de collaborer les uns avec les autres, et avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement, en vue d'identifier des possibilités additionnelles d'opérations communes, *souligne* en outre l'importance de l'examen de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui devrait dégager des orientations claires concernant l'application adéquate de cette politique élaborée conjointement par les organisations;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de veiller à ce que l'information fournie au Conseil d'administration par leurs bureaux de l'audit et des investigations soit présentée de manière claire et uniforme d'une année à l'autre, et d'une façon qui facilite la comparaison aisée entre les organisations en ce qui concerne les données sur les allégations, les investigations et les mesures consécutives, y compris une liste des audits internes exécutés et de leur évaluation; et qui décrit clairement l'établissement des priorités de l'audit entre les risques actuels et nouveaux;

6. *Souligne* que les bureaux de l'audit et des investigations doivent disposer de ressources suffisantes, y compris pour la fonction d'investigation, afin qu'ils puissent accomplir efficacement et pleinement leur mandat;

S'agissant du PNUD :

7. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2013/35), de ses annexes et de la réponse de l'administration;

8. *Exprime* son soutien continu à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD;

9. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année civile 2012;

10. *Note* l'importance du Bureau de l'audit et des investigations pour le PNUD et, à cet égard, *prie* le PNUD de veiller à ce que ce Bureau dispose de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs;

11. *Réitère* l'inquiétude exprimée par le Comité consultatif pour les questions d'audit à l'égard du grand nombre d'investigations non achevées qui risquent de saper l'intégrité et la réputation globale du PNUD, et *encourage* le PNUD à accorder la priorité à la liquidation des cas en suspens;

S'agissant du FNUAP :

12. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012 (DP/FPA/2013/6), de ses annexes et de la réponse de l'administration;

13. *Exprime* son soutien continu au renforcement des fonctions de contrôle au FNUAP, et *réitère* l'importance qu'il y a à sauvegarder la qualité, l'impartialité et l'indépendance de ces fonctions;

14. *Reconnaît et soutient* la participation de la Division des services de contrôle interne aux activités de contrôle communes;

15. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'administration figurant au document DP/FPA/2013/6Add.1;

16. *Note* que l'évaluation du risque a déterminé que le FNUAP est exposé à des risques considérables et, pour cette raison, *encourage* le FNUAP de redoubler d'efforts afin d'améliorer la gestion du risque dans toute l'organisation conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit, et *attend avec intérêt* la possibilité d'examiner le plan de gestion du risque institutionnel avant décembre 2013;

17. *Prie* le FNUAP de fournir au Conseil d'administration des informations additionnelles en ce qui concerne l'élimination des insuffisances et des faiblesses identifiées dans l'audit du programme mondial et régional du FNUAP;

18. *Note* les activités conduites par le FNUAP pour donner suite aux recommandations encore en suspens, et *encourage* le FNUAP à donner suite d'urgence aux recommandations qui demeurent, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication;

19. *Note* l'importance de la Division des services de contrôle interne pour le FNUAP et, *note également* l'exécution incomplète du programme d'audit en 2012 et, à cet égard, l'encourage à veiller à ce la Division dispose d'un niveau et d'un équilibre approprié de ressources financières et humaines pour répondre comme il convient aux besoins en matière d'audit et de services consultatifs;

20. *Note avec appréciation* que la Division des services de contrôle interne prévoit des activités d'audit qui cibleront les principales priorités et risques identifiés, et *engage* la Division à inclure dans ses rapports au Conseil

d'administration des informations sur la mesure dans laquelle le plan d'audit répond clairement à ces priorités et ces risques;

S'agissant de l'UNOPS :

21. *Prend note* du rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS (DP/OPS/2013/4) et de ses annexes;

22. *Prend note* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations de l'audit qui datent de plus de 18 mois;

23. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2012 (établi conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

13 juin 2013

2013/25

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2013/36, DP/FPA/2013/2 et DP/OPS/2013/5), et des réponses de l'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS font une contribution vitale à l'instauration d'une culture du comportement éthique, de l'intégrité et de la responsabilité dans les organisations du système des Nations Unies;

3. *Se félicite* des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour élargir la portée et la connaissance de leurs services grâce à la formation face à face, à la communication en ligne et aux médias sociaux, ainsi que par leur engagement en faveur de la protection des fonctionnaires qui dénoncent des inconduites contre des représailles;

4. *Encourage* la participation continue des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Comité de déontologie des Nations Unies et au Réseau Déontologie des organisations multilatérales;

5. *Se félicite* de la pratique du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS consistant à inclure le directeur du bureau de la déontologie dans les réunions pertinentes du personnel de direction et la prise de décision;

6. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie dans leurs organisations respectives, entre autres grâce à la fourniture de ressources adéquates, afin qu'ils puissent donner suite aux recommandations tendant à renforcer une culture institutionnelle d'intégrité et de respect des règles, de garantir que leurs bureaux de la déontologie soient à même de travailler efficacement pour identifier les besoins déontologiques de leur personnel à tous les niveaux et y répondre, et d'introduire les pratiques optimales dans leurs organisations.

7 juin 2013

2013/26

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2013**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2013, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2013 (DP/2013/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/9);

Approuvé le calendrier suivant des futures sessions du Conseil d'administration en 2013 :

Deuxième session ordinaire de 2013: 9 -13 septembre 2013;

Adopté le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2013/11 sur l'examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur: exécution et résultats obtenus pendant la période 2008-2012;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection ont 2012 (DP/2013/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2013/11/Add.2);

Point 3

Plan stratégiques du PNUD pour la période 2014-2017

Adopté la décision 2012/12 sur le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

Point 4

Engagements de financement

Adopté la décision 2012/13 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà;

Point 5
Rapport sur le développement humain

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain de 2014 tenues en application de la résolution 57/264 de la Assemblée générale;

Point 6
Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2013/14 sur le programme mondial du PNUD pour la période 2009-2013, performance et résultats;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, de l'Angola, du Kenya et du Venezuela du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (DP/2013/15);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée-Bissau et le Mali, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de trois ans des programmes de pays pour Madagascar, la Tunisie et le Paraguay du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

Approuvé la prolongation deux ans et demi du programme de pays pour le Soudan du Sud, du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme commun de pays, y compris le cadre des résultats et de ressources, pour le Rwanda;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programmes de pays pour l'Égypte;

Pris note des projets de descriptif de programmes de pays et des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/DCP/BEN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/DCP/NER/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria DP/DCP/NGA/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo (DP/DCP/COG/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/DCP/TGO/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS/ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.1;

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba (DP/DCP/CUB/2);

Point 7**Évaluation (PNUD)**

Adopté la décision 213/15 sur le a) le rapport annuel sur l'évaluation et la réponse de l'administration; b) l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, et la réponse de l'administration; c) l'évaluation du programme mondial et la réponse de l'administration; d) l'évaluation du programme régional pour l'Afrique et la réponse de l'administration; e) l'évaluation du programme régional pour les États arabes et la réponse de l'administration; f) l'évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et la réponse de l'évaluation; g) l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et la réponse de l'administration; h) l'évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la réponse de l'administration; et i) l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire et la réponse de l'administration;

Point 8**Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)**

Adopté la décision 2013/16 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2013 et le rapport sur les consultations avec les parties prenantes sur les scénarios d'avenir du FENU;

Point 9**Volontaires des Nations Unies (VNU)**

Adopté la décision 2013/17 sur le rapport de l'Administrateur concernant l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement;

Point 18**Arrangements de programmation (PNUD)**

Adopté la décision 2013/18 sur la réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration concernant les arrangements de programmation du PNUD;

Débat consacré au FNUAP**Point 10****Rapport annuel du Directeur exécutif**

Adopté la décision 2013/19 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2012: analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

Pris note de l'examen statistique et financier pour 2012, (DP/FPA/2013/3, Part I, Add.1);

Pris note du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2012 (DP/FPA/2013/3, Part II);

Point 11

Engagements de financement pour le FNUAP

Adopté la décision 2013/20 sur le rapport sur les contributions des États Membres et autres et projections de recettes pour 2013 et au-delà;

Point 12

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes pour la Guinée-Bissau et le Mali;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour Madagascar;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme pour la Côte d'Ivoire;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de deux ans et demi du programme pour le Soudan du Sud;

Approuvé la troisième prolongation exceptionnelle d'un an du programme pour la Tunisie;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour le Kenya (DP/FPA/2013/9);

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Angola, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du) (DP/FPA/2013/7, DP/FPA/2013/8 et DP/FPA/2013/9);

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte;

Approuvé, à titre exceptionnel, le document de descriptif de programme commun de pays, y compris le cadre de résultats et de ressources, pour le Rwanda;

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays suivants et les observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/FPA/DCP/BEN/8);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/FPA/DCP/NER/8);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria (DP/FPA/DCP/NGA/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/FPA/DCP/TGO/6);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1) et additif (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/8);

Point 13
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2013/21 sur la politique d'évaluation révisée du FNUAP;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2013/22 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Adopté la décision 2013/23 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017;

Débat commun

Point 15
Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2013/24 sur a) le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes; b) le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2012; et c) le rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS;

Point 16
Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2013/25 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 17
Missions de visite

Pris note du rapport de la mission de visite au Timor-Leste (DP/FPA/OPS/2013CRP.1);

Pris note du rapport de la mission de visite commune des membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/l'UNOPS, de UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Myanmar (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1);

Point 19
Autres questions

Conduit les consultations suivantes :

PNUD

Consultations officieuses sur: a) l'examen cumulatif du plan stratégique et le rapport annuel de l'Administrateur; et b) les mesures prises et le calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décision 2013/1);

Consultations officieuses sur le projet de cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies, pour la période 2014-2017, et exposé officieux du Coordonnateur exécutif du Programme sur le projet initial de cadre stratégique;

FNUAP

Consultations officieuses sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, et le projet de budget intégré pour la période 2014-2017;

UNOPS

Consultations officieuses sur le budget administratif de l'UNOPS pour 2014-2015, et sur la révision de la méthodologie pour le calcul de la réserve opérationnelle de l'UNOPS.

14 juin 2013

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Deuxième session ordinaire de 2013**

(9-13 septembre 2013, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 9 septembre	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013
		Débat consacré au FNUAP	
	Déclaration du Directeur exécutif du FNUAP		
		7	Plan stratégique du FNUAP, pour la période 2014-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du FNUAP, pour la période 2014-2017
		8	FNUAP : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget intégré du FNUAP pour la période 2014-2017 • Rapport du CCQAB sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2014-2017 • États financiers du FNUAP pour l'année 2012
		11 h 15-14 h 30	<i>Consultations officieuses sur des questions relatives au FNUAP</i>
		15 heures- 17 heures	8 FNUAP: questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
			12 Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptifs de programmes de pays • Approbation des programmes de pays
		17 heures- 18 heures	<i>Consultations officieuses sur les projets de décisions</i>
	Mardi 10 septembre	10 heures- 13 heures	Débat consacré au PNUD
Déclaration de l'Administrateur			
		2	Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2010 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PNUD pour la période 2014 2017
		3	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 • Rapport du CCQAB sur le budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 • Examen annuel de la situation financière, 2012 • Informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière, 2012
	15 heures- 17 heures	3	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Mercredi 11 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite)
		4	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptifs de programme de pays • Prolongations de programmes de pays • Approbation de programmes de pays
		5	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la suite donnée aux recommandations de l'évaluation (décision 2012/23)
		6	Arrangements de programmation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la présence physique du PNUD (décision 2013/4)
	15 heures- 17 heures		Débat consacré à l'UNOPS
			Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS
		9	<ul style="list-style-type: none"> • Prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 • Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organisations du système des Nations Unies en 2012
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Jeudi 12 septembre	10 heures- 13 heures		Débat commun
		10	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités communes d'achat (décision 2012/25)
		11	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
	15 heures-16 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
	16 heures- 18 heures	13	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail pour 2014 • Plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2014
Vendredi 13 septembre			